



Mme le Recteur,

Le conseil d'État vient de statuer sur les textes régissant la situation des stagiaires affectés à temps plein. Par cette décision, il restaure le cahier des charges 2006 prévoyant un stage à temps partiel pour les lauréats des concours.

Nous vous demandons de régulariser dès à présent la situation de nos collègues sur laquelle nous vous avons alertée à maintes reprises, faute de quoi vous les mettriez en situation non réglementaire, ce qui pourrait avoir des conséquences juridiques au moment de la validation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous assurons de notre profond attachement au service public d'Éducation nationale.

A Lille, le 5 décembre 2011

Karine Boulonne
Secrétaire académique du SNES-FSU

Marc Boulogne
Secrétaire académique du SNEP-FSU

Pierre Laumenerch
Secrétaire départemental du SNUIPP 59

David Boutin
Secrétaire départemental du SNUIPP 62

Olivier Demesteere
Secrétaire départemental du SNUEP FSU